Bulletin d'information

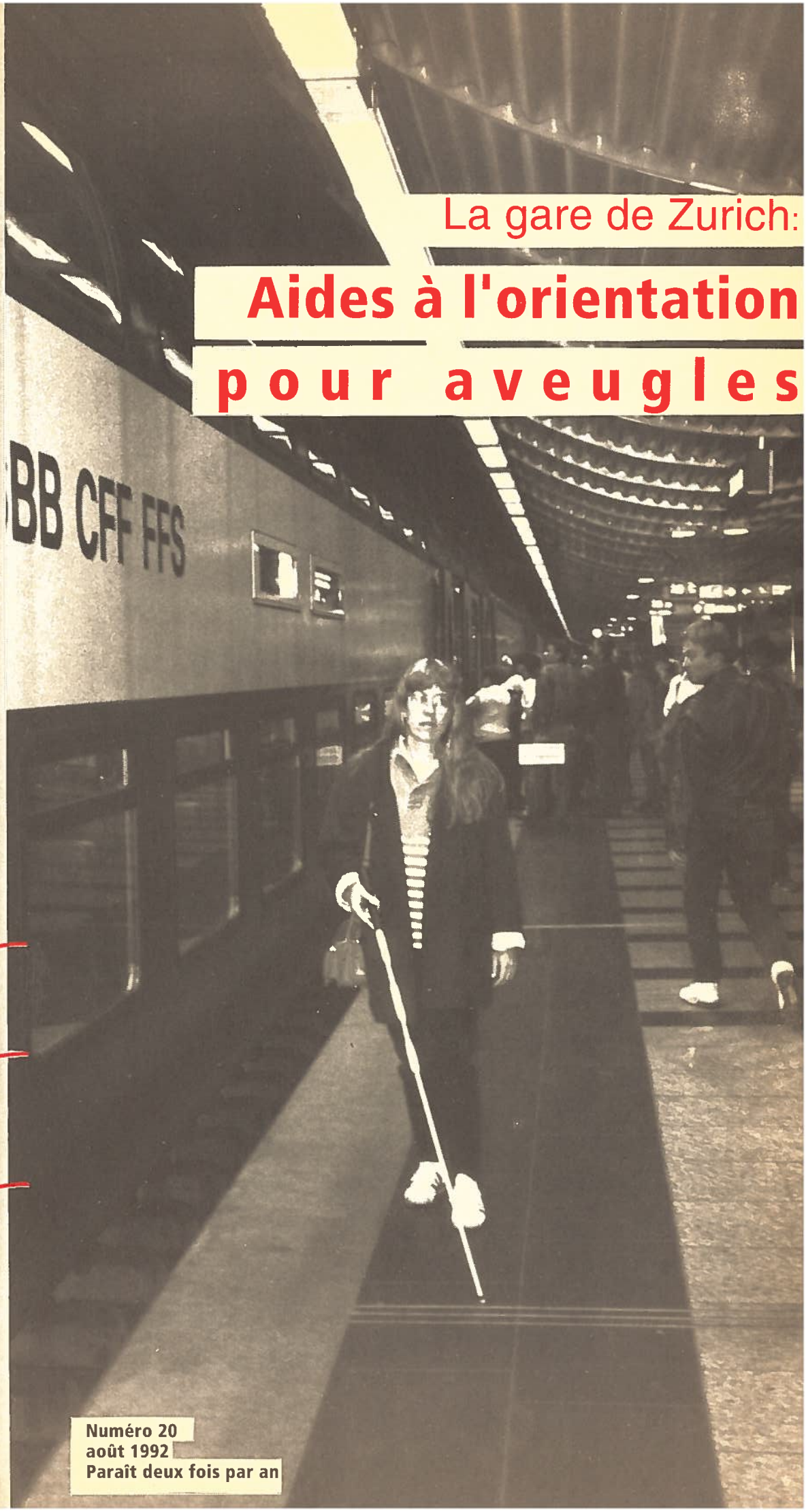

La gare de Zurich:

Aides à l'orientation pour aveugles

Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

Numéro 20
août 1992
Paraît deux fois par an

Adresses des Services de consultation et d'information regionaux pour la construction adaptée aux personnes handicapées
(Mise à jour en juillet 1992)

Aargau:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen der Kantone Aargau und Solothurn, Froburgstr. 4, 4600 Olten
Tel. 062/32 12 62 (Herr Studer)

Appenzell IR/AR:
Invalidenverband St. Gallen-Appenzell, Sektion des Schweiz. Invalidenverbandes, Bauberatungsstelle, Kornhausstr. 18, 9000 St. Gallen
Tel. 071/ 22 44 33 (Herr Bieg)

Basel-Stadt:
Fachberatung für hindernisfreies Bauen von Pro Infirmis BS, Birsigstr. 45, 4054 Basel
Tel. 061/281 80 08 (Herr Bertels)

SIV-Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Wasgenring 103, 4055 Basel
Tel. 061/301 88 29 (Herr Koepp)

Basel-Land:
SIV, Sektion Liestal und Umgebung, Breiteweg 7, 4133 Pratteln
Tel. 061/821 71 28 (Herr Strub)

Bern:
ABSF-Beratungsstelle für Bauen für Behinderte, Effingerstr. 55, 3008 Bern
Tel. 031/25 48 56 (Herr Gysin)

Fribourg:
A.F.S.L.H., 2, rue Jubindus Givisiez, case postale 7, 1700 Fribourg 5
Tel. 037/26 66 65 (M. Dafflon)

Genève:
Association H.A.U. "Handicapés Architecture Urbanisme", Boul. Helvétique 27, 1207 Genève
Tel. 022/786 30 10 (M. Kamerzin)

Glarus:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Mühlegasse 5, 8867 Niederurnen
Tel. 058/21 21 82 (Herr Miatton)

Graubünden:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, c/o Pro Infirmis, Alexanderstr. 16, 7000 Chur
Tel. 081/22 44 38 oder 22 20 55 (Herr Rüegg)

Jura:
AJEBA, Association jurassienne pour l'élimination des barrières architecturales, p.a. Pro Infirmis, 12, rue des Moulins, 2800 Delémont
Tel. 066/22 20 70 (Mme Schindelholz)

Liechtenstein:
Liechtensteiner Behindertenverband, Egertastr. 32, Postfach 345, FL-9490 Vaduz
Tel. 075/2 77 14 (Herr Hermle)

Luzern:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Rodteggstr. 3, 6005 Luzern
Tel. 041/44 79 88 (Herr Odermatt)

Neuchâtel:
Association neuchâteloise pour la construction adaptée aux personnes handicapées, Case postale 9, 2007 Neuchâtel 7
Tel. 038/25 33 88 (M. Bindith)

Solothurn:
Schweiz. Invalidenverband, Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen der Kantone Aargau und Solothurn, Froburgstr. 4, 4600 Olten
Tel. 062/32 12 62 (Herr Studer)

St. Galler-Oberland:
Schweiz. Invalidenverband, Sektion St. Galler-Oberland, Bauberatungsstelle, Ragazerstr. 2, 7320 Sargans
Tel. 085/2 61 71 (Herr Haaf)

St. Gallen (ohne Bezirke Werdenberg und Sargans):
Schweiz. Invalidenverband, Sektion St. Gallen-Appenzell, Bauberatungsstelle, Kornhausstr. 18, 9000 St. Gallen
Tel. 071/22 44 33 (Herr Bieg)

Ticino:
FTIA, Via Cattori 6, Case postale 1520, 6501 Bellinzona
Tel. 092/25 30 30 (Signore Bertoni)

Valais:
Commission des barrières architecturales du Valais romand, p.a. AVHPM, 3, rue St. Guérin, 1950 Sion
Tel. 027/23 29 13 (M. Parvex)

Vaud:
Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH), 20, Avenue de Gratte-Paille, 1018 Lausanne
Tel. 021/648 64 70 (Mme Jud)
Fax 021/648 53 55

Zug:
Beratungsstelle für behinderten- und betagtengerechtes Bauen, Industriestr. 8, 6300 Zug
Tel. 042/21 22 37 (Herr Brunnschweiler)

Zürich:
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen, Hochbauamt des Kantons Zürich, Walchetor, 8090 Zürich
Tel. 259 29 55/56 (Herr Bommer)

Parler c'est bien, agir c'est mieux

C'est la devise de Walter Fischer, notre responsable des relations publiques. Après six ans d'une efficace collaboration, il quittera le Centre suisse le mois prochain. Suivant les principes de l'art des relations publiques, il s'est toujours efforcé de convaincre les professionnels du bâtiment que la construction adaptée aux handicapés est non seulement souhaitable, mais indispensable. Et faire passer le message n'a pas été toujours très facile!
Les auxiliaires d'information et de planification les plus divers ont pu être mis sur pied, ces dernières années, grâce à son efficience et son énergie sans faille. Rappelons que c'est sous son impulsion qu'ont vu le jour le prospectus sur les barrières architecturales, le film vidéo, le classeur "Construction adaptée aux handicapés", le gabarit, plusieurs publications et manifestations du Centre, ainsi que de nombreux articles dans divers journaux.
Il organisa également l'Association des bienfaiteurs, devenue aujourd'hui l'un des piliers du financement de nos travaux. Et le Centre suisse poursuivra naturellement, de la manière la plus professionnelle, l'action de Walter Fischer dans le domaine du parrainage, où il rencontra ses plus grands succès.
Le présent Bulletin est accompagné d'une fiche-Info sur l'aménagement des bâtiments spéciaux. Ceci nous a paru utile, car trop de homes, d'hôpitaux, de logements pour handicapés etc... sont encore construits uniquement selon les exigences minimales de la Norme SN 521 500. Mais celle-ci s'applique surtout aux édifices publics et aux appartements, tandis que les installations spéciales, destinées à accueillir des personnes handicapées, doivent être adaptées de manière optimale. Quelques exemples sont présentés dans la fiche ci-jointe, qui ne prétend naturellement pas être complète.
Toutefois, fidèle à ce qu'il considère essentiel, le Centre n'entend pas donner priorité aux bâtiments spéciaux, mais à l'accessibilité aux handicapés de tous les bâtiments "normaux", condition indispensable à l'égalité des droits pour tous, handicapés ou non. C'est la raison pour laquelle ce Bulletin a réservé une place importante aux rénovations, point fort, prévoit-on, de l'activité future dans le bâtiment. Mais point fort également de l'opposition à la construction adaptée aux handicapés. Ce sera la tâche à laquelle nous nous attellerons dans les mois qui viennent.

Joe A. Manser

Page de titre
Gare principale de Zurich. Dans la nouvelle gare de transit, les passagers aveugles trouvent divers systèmes d'orientation pour les aider.
Photo: U. Ochsenbein, Zurich

Bulletin d'information du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés,
Neugasse 136, 8005 Zurich
Téléphone 01/272 54 44
Fax 01/272 54 45
CCP 80-4616-2
Tirage: allemand 1500 ex.,
français 300 ex.
Prix de l'abonnement: Fr. 2.50

Table des matières

Prochainement 4

Réactions 5

Accessibilité: monte-escaliers pour le Palais Fédéral 6

Thème spécial: rénovations 7

Informations: pictogrammes pour les cinémas 9

Indications techniques: aides à l'orientation pour aveugles et malvoyants 10

Détails importants: Portes de balcon avec seuils de ZERO mm! 12

Produits: Nouvelles plates-formes élévatrices pour la suisse 13

Divers 14

Inform '92

"Souhaiteriez-vous, en tant qu'handicapé, faire part à d'autres personnes de vos besoins en matière d'information? Votre organisation souhaiterait-elle pouvoir partager avec d'autres ses idées et ses expériences?
DANS CE CAS, INFORM'92 EST UNE OCCASION QUE VOUS NE DEVEZ LAISSER PASSER A AUCUN PRIX!"

C'est en ces termes que le "Department of Health" britannique fait connaître une manifestation à l'échelle européenne, qui se tiendra dans le tout nouveau Centre des congrès de Birmingham les vendredi 13 et samedi 14 novembre 1992. Ce colloque, qui ne traitera que des besoins des personnes handicapées en matière d'information, offre aux exposants, aux orateurs et aux visiteurs de l'ensemble de la communauté européenne la possibilité de partager leurs idées et leurs points de vue, ainsi que d'échanger leurs expériences dans ce domaine, avec d'autres Européens.

Inform'92 souhaite en particulier savoir, en collaboration avec des handicapés, quelles sont les informations qui leur sont nécessaires et qu'ils voudraient recevoir. On étudiera également les meilleures méthodes pour obtenir ces informations.
On recherche pour cette manifestation:
Des exposants, spécialisés dans la mise au point et la diffusion d'informations et qui estiment que leurs idées et leurs méthodes de travail pourraient être utiles à d'autres.
Des conférenciers, capables de présenter certains des nombreux sujets concernant l'information des handicapés. Des orateurs, eux-mêmes handicapés, prêts à faire des exposés sur les thèmes suivants seraient tout particulièrement bienvenus:

- L'information, un moyen d'accès à une vie plus autonome
- Services d'information gérés par les utilisateurs
- Comment rendre l'information accessible à des groupes ayant des besoins différents
- Rôle des techniques d'information, par ex. Handynet, banques de données locales et nationales, etc...
- Diffusion des informations au-delà des frontières nationales.

Si vous désirez participer, veuillez vous adresser au Centre pour recevoir le formulaire d'inscription.

Remords de

Les lecteurs qui nous écrivent se plaignent souvent que la parole écrite n'est pas très efficace. Voire! Après notre dernier Bulletin, le Club des handicapés et leurs amis nous adressa la lettre suivante:

"Nous avons reçu un don de la Société de Banque suisse de Fr. 2500.—et nous tenons à ajouter ici un commentaire à nos remerciements. C'est en effet un article paru dans le Bulletin d'information 19/91 du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés qui est à l'origine de ce don. On pouvait notamment lire dans cet article:

<Le Centre avait décidé il y a quelque temps de rendre la construction adaptée plus attrayante pour les architectes et

Pan!

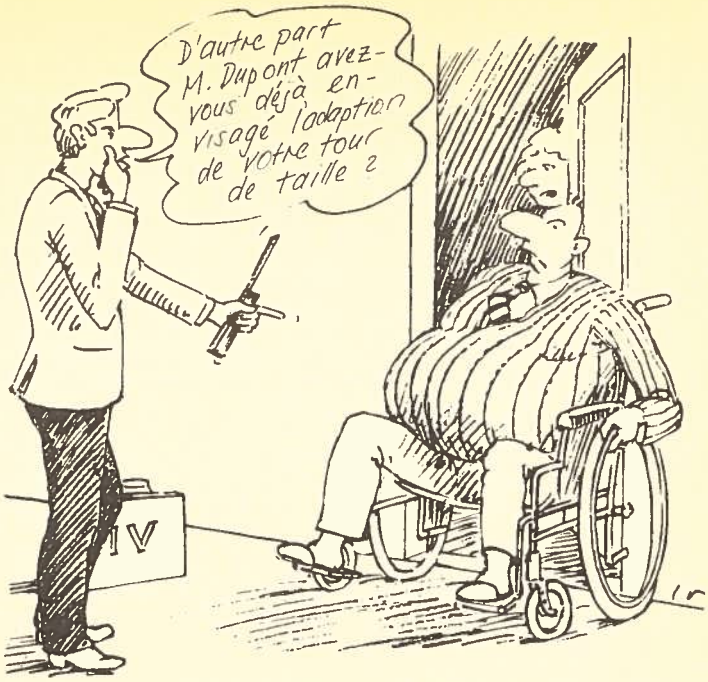

L'Office fédéral des Assurances sociales nous écrit: "Nous avons eu récemment sous les yeux votre fiche technique <Financement des aménagements individuels sur les lieux d'habitation et de travail>. Toutefois, l'illustration (ci-contre) sur la page 1 de ce document nous a surpris. Le message du dessin est objectivement faux et de caractère tendancieux. Il fait naître en effet chez l'assuré l'impression que c'est l'employé de l'AI qui donne les explications techniques. Le dessinateur était en tout cas conscient de la nature tendancieuse de la caricature".

Il semble malheureusement que nos efforts pour teinter d'humour la sécheresse des textes administratifs de l'AI soient mal perçus par ces messieurs de Berne. Dommage! Cependant, l'illustration seule ayant été mise en cause, nous acceptons le compliment implicite que nous avons correctement expliqué les dispositions de l'AI. Ce qui, étant donné la complexité de la loi dans ce domaine, n'est pas forcément évident...

conscience

envisagé de publier un calendrier montrant qu'une architecture tenant compte des handicapés pouvait aussi être belle. Au lieu des habituels paysages, on aurait pu voir des photos de réalisations architecturales conformes aux besoins des invalides. Ce calendrier aurait été envoyé gratuitement à tous les bureaux d'architecture de Suisse. Mais le projet n'aboutit malheureusement pas. Le responsable de la publicité de la Société de Banque suisse se montra tout d'abord intéressé (le nom de la banque aurait été mentionné sur ce calendrier) mais, lorsqu'il apprit que l'on verrait sur les photos des handicapés, et pas seulement des constructions qui leur soient adaptées, il refusa tout net. "Impossible" dit-il, "on ne peut obliger un architecte à avoir l'image d'un handicapé toute la journée sous les yeux. L'effet serait désastreux. Je vous donne un bon conseil: laissez tomber".>

La direction de la banque se trouva assez embarrassée par la publication de cet incident et, pour faire pardonner son faux-pas, elle décida de faire un don à une organisation de handicapés. Le Centre recommanda le Ce Be eF et c'est ainsi que les 2500 francs aboutirent à notre compte. Et cet argent nous fera le meilleur usage" ajouta le Ce Be eF. Après de longues discussions, le comité du club remercia la banque en ces termes:

"Messieurs,
Après un débat interne approfondi, nous tenons à vous remercier du montant de 2500 francs que vous nous avez offert. En nous inspirant de l'incident à l'origine de ce don, nous utiliserons l'argent pour combattre les discriminations. Afin qu'un beau jour, handicapés et autres minorités n'aient plus à se sentir humiliés de dépendre de la bienveillance des autres. Dans cet esprit, nous vous remercions vivement et vous adressons, Messieurs, nos salutations les meilleures..."

Je prends congé sur cette dernière histoire des lectrices et des lecteurs du Bulletin d'information. Après six années passées au Centre, je quitte le monde des portes de toilettes élargies et des seuils de balcon surbaissés pour recommencer ailleurs, à l'âge de 49 ans, une nouvelle aventure. Je tiens à remercier ici tous ceux qui m'ont soutenu dans mon travail et mes activités de relations publiques.
Walter Fischer

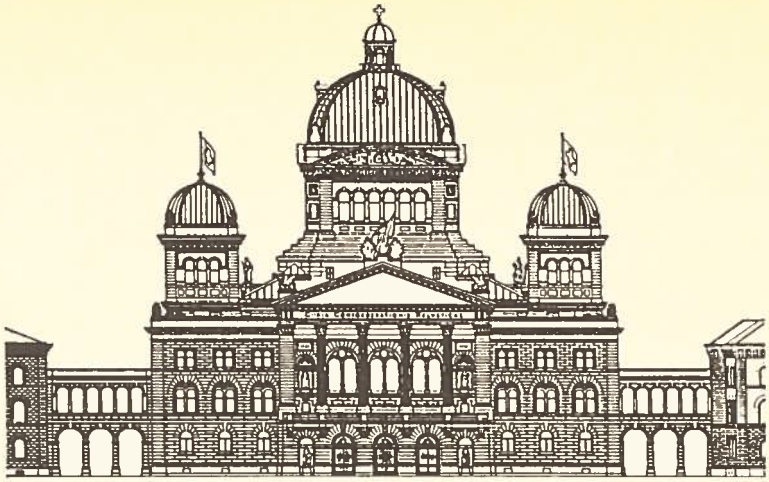

Monte-escaliers pour le Palais Fédéral

La Confédération a dû installer un service d'urgence chez les fabricants de monte-escaliers: quelques mois seulement après l'élection du conseiller national Marc Suter, qui ne se déplace qu'en fauteuil roulant, on pouvait déjà admirer des fauteuils élévateurs flambant neuf dans les vénérables bâtiments historiques du Parlement. Un miracle?
Pas vraiment. Le délai de livraison de monte-escaliers est, certes, d'au moins six mois et les "atteintes" au Palais fédéral exigent des années, si ce n'est des décennies de réflexion, mais cette fois-ci, tout se passa très vite.
Avant l'élection de Marc Suter, les pouvoirs publics s'opposèrent avec succès à toute transformation importante, visant à adapter aux handicapés le Palais Fédéral, à cause de "sa valeur de monument historique". Mais après l'arrivée à Berne du nouveau conseiller national, l'Office des constructions fédérales se vit obligé de rendre accessibles à un fauteuil roulant l'entrée du bâtiment et les salles de travail des parlementaires. C'est ainsi que l'on modifia les marches de l'entrée principale, on installa au total quatre monte-escaliers et on adapta une toilette et une cabine de téléphone. Diverses améliorations furent également apportées à la salle du Conseil National.

Avant ces adaptations, le Palais Fédéral était déjà "accessible": sur le côté du bâtiment principal se trouve un monte-charge et les visiteurs astreints au fauteuil roulant, accompagnés par un employé, étaient acheminés au sous-sol comme une vulgaire marchandise. Une sorte de rampe conduisait alors à l'ascenseur normal et les visiteurs avaient ainsi accès aux locaux qui leur étaient réservés.
Bien évidemment, une telle "descente" au sous-sol ne pouvait être imposée au nouvel élu du Conseil national. En outre, aux termes de la loi sur l'assurance invalidité, les personnes handicapées ont droit aux moyens auxiliaires dont ils ont besoin pour exercer leur profession de manière autonome. L'ascenseur du Palais Fédéral ne s'arrêtant pas à tous les niveaux, il était donc indispensable d'installer des monte-escaliers.

C'est ainsi que le bâtiment des Chambres fédérales vient d'être aménagé pour une seule personne handicapée, alors que depuis de longues années les visiteurs en fauteuil roulant ont dû se contenter de la "solution" du monte-charge au niveau du trottoir. Faudra-t-il, dans d'autres lieux importants, attendre également une décision "politique"?

Le Palais Fédéral, équipé de monte-escaliers grâce au conseiller national Marc Suter.
Photo: bureau de presse puncto, Berne

Principes de la construction adaptée aux handicapés lors de rénovations

Rénover, une chance à saisir

Le présent article éclaire les aspects de la construction adaptée lors de rénovations, de transformations ou de simples réparations. Toutefois, ce terme de rénovation s'applique aussi bien au coup de pinceau qu'aux travaux de reconstruction. Les améliorations que l'on peut apporter sont multiples, de même que les critères qui les déterminent. Nous présentons ci-après quelques principes et arguments, ainsi que des mesures qui nous semblent exemplaires.

Qu'est-ce qui caractérise les rénovations?

Dans les constructions nouvelles, on peut toujours réaliser une totale adaptabilité aux besoins des handicapés, si la volonté de le faire existe. Dès le stade de l'étude de projet, barrières et obstacles peuvent être évités!
En revanche, lors de réparations de bâtiments peu ou pas adaptés aux handicapés, c'est la possibilité de supprimer les barrières existantes qui est essentielle. il faut aussi éviter de placer de nouveaux obstacles.

Exécuter une bonne rénovation n'est pas tâche facile, les principales difficultés provenant souvent de la construction elle-même, telle qu'elle existe. Mais il y a aussi des avantages, car on peut profiter de l'expérience et des suggestions concrètes des habitants de l'immeuble. On peut ainsi faire une rénovation conforme aux besoins réels des gens.

Exigences minimales

Elles sont fondamentalement les mêmes pour une rénovation que pour une construction nouvelle. Mais par la force des choses et en vertu du principe de proportionnalité, il faut bien accepter des compromis. Mieux vaut une rampe un peu trop raide (barrière relative) que pas de rampe du tout (obstacle absolu).

Toute rénovation permet de supprimer des barrières

Qu'il s'agisse de travaux de peinture ou d'une transformation complète, des améliorations en faveur des handicapés sont réalisables et on peut toujours trouver des solutions qui leur soient adaptées: par exemple, le choix de la couleur et de l'éclairage pour les malvoyants, du revêtement de sol pour les handicapés de la marche, de la robinetterie pour les handicapés de la main ou de portes suffisamment larges pour les utilisateurs de fauteuil roulant.

Petits et gros travaux

Il convient de différencier deux sortes d'obstacles dans l'espace construit:
1. Les barrières absolument infranchissables
2. Les barrières relatives selon les cas.
Les premières sont un facteur décisif pour savoir si un bâtiment est utilisable ou non: escaliers, entrées trop étroites ou pièces trop exiguës! La suppression de ces barrières absolues dans le cadre de rénovations entraîne généralement des frais très élevés. On peut logiquement en déduire que plus les transformations seront importantes, plus grande sera la possibilité de faire tomber les barrières absolues. Inversement, les rénovations minimes ne permettront de modifier ou de supprimer "que" les barrières relatives.

Avec et sans coûts supplémentaires

En fait, c'est précisément dans le cas de rénovations que la question des coûts (supplémentaires) se pose de façon décisive. De ce point de vue on distingue deux catégories de mesures:
1. Les améliorations réalisables sans suppléments de frais (ou des suppléments négligeables).
2. Les améliorations entraînant un surplus de coûts considérable.
(Quant à savoir si les travaux pour l'abolition des barrières architecturales doivent être considérés comme des mesures d'adaptation pour les handicapés, cette question sera évaluée différemment selon les projets).
Une chose est sûre: dans tout chantier de rénovation, une partie des améliorations possibles sera toujours réalisable sans frais supplémentaires.

Quand les rallonges budgétaires sont-elles raisonnables?

Techniquement, presque toutes les barrières peuvent être supprimées ou surmontées, selon la devise "tout est possible!".
Ce qui est toutefois déterminant, c'est le rapport entre ces dépen-

ses et l'ensemble du budget. Cette proportionnalité peut varier fortement d'un chantier à l'autre et doit être jugée selon deux points de vue:
- la rentabilité à court terme
- la plus-value à long terme.

Exemple de rentabilité à court terme: l'adaptabilité d'un appartement individuel pour une personne handicapée revient à 50.000 francs. C'est une somme importante, certes, mais rentable, car elle permet à cette personne de vivre de manière autonome durant de nombreuses années. Si, en outre, les coûts sont pris en charge par une assurance, le principe de proportionnalité est alors garanti tant pour le locataire que pour le propriétaire.
Exemples de plus-value à long terme: dans le cadre de la rénovation d'un immeuble habité par de nombreux locataires âgés, une main-courante est installée le long des escaliers de l'entrée. Dans ce cas, l'accroissement de valeur d'une part, et la nécessité d'une telle installation d'autre part, sont si évidents, que l'on ne discute même pas de la question de la proportionnalité. Par contre, s'il s'agit de construire un ascenseur, l'importance que l'on accordera à la plus-value créée par cette installation sera déterminante. S'il s'agit d'appartements chers vendus en toute propriété, un ascenseur sera jugé utile pour quatre appartements seulement, tandis que pour des appartements sociaux à loyer modéré, on n'estimera pas nécessaire de mettre un ascenseur même pour huit logements.

Qui juge de la proportionnalité des travaux?
Ce sont généralement les propriétaires, les promoteurs ou les maîtres d'oeuvre qui décident s'il est judicieux d'engager des dépenses supplémentaires pour améliorer la conformité d'un bâtiment aux besoins des handicapés. Les spécialistes et les conseillers pour la construction adaptée doivent aussi contribuer pour une part à la décision.

Perspectives d'avenir
Le nombre de rénovations par rapport aux constructions neuves continuera de s'accroître. De même que s'accroît le nombre de personnes handicapées qui souhaiteraient habiter dans des immeubles anciens. Le législateur a également tenu compte de cette tendance et, pour qu'un immeuble rénové soit adapté, la quantité de travaux qui devront y être effectués sera plus importante.
De nouvelles solutions techniques et des moyens auxiliaires inédits devront être mis au point à cet effet. Mais de nouveaux instruments de promotion seront également nécessaires, tels que contributions et avantages financiers permettant de compenser les frais supplémentaires.
On connaît malheureusement à ce jour encore peu d'exemples de ce genre:
- aux Etats-Unis, les frais engagés pour supprimer des barrières sont déductibles des impôts jusqu'à concurrence de 35.000 $.
- dans le Valais, seul canton en Suisse à connaître une telle disposition, des subventions sont accordées pour rendre des bâtiments accessibles aux handicapés.

Nous espérons que ces exemples feront bientôt école. Mais un long travail sera encore nécessaire pour convaincre les responsables. Nous reprendrons ce thème ultérieurement.

Nouvelle porte d'entrée avec plate-forme élévatrice dans un bâtiment administratif cantonal à La Chaux-de-Fonds. En 1989, grâce à cette transformation, une distinction fut accordée au bâtiment, considéré comme "adapté aux handicapés". Architecte: Jimmy Liengme, La Chaux-de-Fonds Photo: Centre suisse

Des pictogrammes pour les cinémas

"Voyage de l'espoir", le film suisse qui a obtenu un oscar, est à voir absolument, et de préférence au cinéma. C'est ce que s'est dit Hans B.
Il y va naturellement avec son fauteuil. Non que ceux du cinéma ne soient pas confortables, mais il préfère son fauteuil roulant. Seulement voilà: pourront-ils entre tous les deux dans la salle? Le cinéma est-il accessible aux fauteuils roulants? Bien souvent, en effet, les bons films sont projetés dans de petites salles inaccessibles et non dans les grands cinémas. Il en est de même pour les films suisses, oscar ou non!

Mais il y a peut-être un ascenseur et il faudrait alors téléphoner pour demander si le cinéma est accessible aux utilisateurs de fauteuil roulant? A quoi bon, caissiers et caissières n'ont la plupart du temps aucune idée de ce que signifie l'accessibilité aux personnes handicapés; ils doivent la plupart du temps demander au directeur, qui est absent à ce moment-là et qui préfère en tout cas, pour des raisons de sécurité, ne pas admettre d'infirmes... Hans B. devrait peut-être se fier aux informations données dans le guide de la ville pour les handicapés? Oui... mais la dernière fois qu'il leur a fait confiance, il s'est retrouvé dans une situation assez pénible: le guide en question avait bien précisé qu'il y avait une toilette pour personnes handicapées, seulement il datait des années 70 et, depuis, le WC s'était volatilisé!

Décidément non! Malgré sa passion pour le cinéma, Hans B. renonce. Tout cela est trop compliqué et sans que l'on soit sûr de rien. Car cette sortie au cinéma pourrait bien être, elle aussi, un "Voyage de l'espoir" qui s'achève sur une déception. Il attendra donc que le film passe à la télé; il le verra tranquillement chez lui, et devra se contenter du petit écran..

Une solution trouvée au Canada
Un journal canadien a eu une brillante idée. Comme tous les quotidiens, le "Globe and Mail" imprime le programme des cinémas, mais il donne aussi, à côté des horaires, de la langue etc., des indications pour les handicapés au moyen de pictogrammes. Un petit fauteuil roulant, par ex. indique que le cinéma est accessible. S'il dispose d'une installation spéciale pour les malentendants, le symbole correspondant est imprimé. L'avantage de ce genre d'information, c'est que l'on voit d'un coup d'oeil ce qui est adapté aux personnes handicapées et ce qui ne l'est pas. En outre, modifications et améliorations paraissent immédiatement.

Ce système peut sans aucun doute être introduit en Suisse. Il suffit de quelques bénévoles, de préférence des handicapés, qui vérifient les installations des salles, et de propriétaires de cinémas qui acceptent de transmettre aux journaux les informations correspondantes.

Notre passionné de cinéma, Hans B, se serait alors peut-être laissé convaincre et il aurait maintenant son mot à dire lorsque l'on parle des hauts et des bas du cinéma suisse!

L'Exma déménage

En août prochain, la Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA) emménagera dans ses nouveaux locaux. Ils sont situés également à Oensingen, mais à la Dünnernstr. 32, à 300m environ de l'adresse actuelle.
Par suite du déménagement, qui aura lieu le 10 août prochain, l'Exma sera fermée jusqu'à la réouverture dans le nouveau bâtiment, le 25 août. L'inauguration officielle aura lieu le 26 novembre. Aucun changement dans les heures d'ouverture: du mardi au samedi, de 9h à midi et de l4 à 17h.
Petit rappel: Le centre d'Oensingen comporte les services:

- l'Exposition en moyens auxiliaires (Exma)
- le département technique
- le centre régional de consultation en moyens auxiliaires
- l'atelier de réparation des appareils pour la région
- et le dépôt de moyens auxiliaires de l'AI.

Pendant la période du déménagement, les réparations urgentes seront assurées.
Tél. 062/76 27 67

Aides à l'orientation pour aveugles et malvoyants

La gare principale de Zurich montre la voie

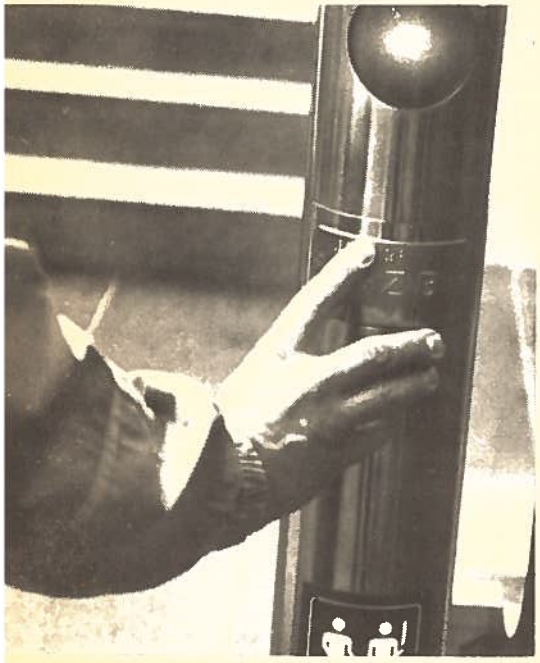

La gare de Zurich est la première grande gare suisse équipée d'un système de guidage tactile. Bandes en relief, cannelures sur le sol, indications sonores près des obstacles ainsi que plaquettes métalliques constituent le nouveau système de signalisation. Les personnes concernées devront maintenant vérifier à l'usage si ces nouveaux équipements sont valables et utiles.

Depuis la manifestation du 17 mai 1990, où plus d'une centaine d'utilisateurs de fauteuil roulant manifestèrent contre les nouvelles voitures à deux niveaux, lors de l'inauguration officielle du RER zurichois, les CFF ont déployé de grands efforts pour rehausser leur image de marque, un peu endommagée. Dans toute l'histoire ferroviaire suisse, on n'effectua jamais autant d'améliorations (parfois aussi un peu superficielles) en faveur des handicapés: ascenseurs pour fauteuils roulants, voitures spéciales pour voyages en groupe d'utilisateurs de chaise roulante (financées par la CNA), rehaussement des quais de 55cm, marquage des escaliers, etc...

A cela s'ajoute désormais le nouveau système de guidage pour aveugles et malvoyants de la gare principale de Zurich. C'est là une mesure indispensable,car les différents niveaux, souterrains ou non, les voies de circulation et les halls constituent un véritable labyrinthe même pour ceux qui voient clair...

Signalisation par plaquettes métalliques

Ce qui est le plus nouveau dans ce système de guidage, ce sont les panneaux indicateurs. Au début et à la fin des escaliers conduisant aux quais, se trouvent des plaquettes métalliques (environ 250) qui indiquent en relief et en Braille le numéro de la voie, le secteur et l'endroit où conduit l'escalier. Par exemple l'inscription "21 D HS" signifie voie 21, secteur D et sortie dans le hall "Sihlquai".

La sécurité n'a pas été oubliée. Des bandes tactiles et fortement contrastées ont été installées près du bord des quais pour empêcher que des passagers aveugles ou malvoyants ne tombent sur la voie. Dans la nouvelle gare de transit, le sol est en très légère déclivité. A peine décelable à l'oeil, cette déclivité est toutefois suffisante pour que les aveugles, avec leur sens du toucher particulièrement développé, puissent savoir s'ils se dirigent vers le quai ou perpendiculairement à lui.

Afin que les escaliers et escalators qui se trouvent au milieu des quais souterrains puissent être utilisés, on a placé transversalement des lattes métalliques dans le sol. Très légèrement surélevées par rapport à la surface du sol, ces lattes sont décelables avec le pied ou la

canne. En les suivant, on arrive directement au début de l'escalier. Un autre dispositif permet de connaître la direction de l'escalier roulant: des colonnes lumineuses, placées tout à côté, indiquent au moyen de rayons de chaleur si l'escalier monte ou descend.

Pourquoi n'y a-t-il pas de système de guidage au sol?
Il est sage de se contenter de ce que l'on a. Nous nous demandons cependant pourquoi l'on n'a pas eu recours à des systèmes auxiliaires déjà essayés et utilisés dans d'autres pays. Et justement pour une gare aussi compliquée, un système de guidage au sol avec plaques tactiles, tel qu'il a été instauré en Allemagne, en Hollande et surtout au Japon aurait permis de s'orienter sans difficulté. Le repérage des escaliers, des quais, etc... aurait été assuré dans les couloirs et les halles. Actuellement, ce problème n'est pas résolu.

Cette signalisation tactile au sol aurait eu un autre avantage: les passants (et ils sont nombreux) qui ont du mal à se déplacer sur le sol de marbre glissant, auraient utilisé avec plaisir ce marquage au sol sur lequel il est si facile de marcher. On aurait ainsi fait d'une pierre deux coups. Mais pour des raisons techniques de nettoyage, on a renoncé à un revêtement de marbre granuleux et non glissant.

Photos page 10 : Des plaquettes métalliques au début des escaliers et des lattes de métal placées dans le sol conduisent à l'escalier.
Photo de U. Ochsenbein, Zurich

Mesures pour les malvoyants et les aveugles

Certaines adaptations de nature architecturale ou technique facilitent la circulation des piétons aveugles ou malvoyants. Ces "aides" étant encore mal connues, nous indiquons ci-après plusieurs mesures particulièrement utiles pour les aires connaissant une grande affluence de piétons. Cette liste veut surtout donner des idées et ne prétend nullement être exhaustive:

1. Aides à l'orientation
- Mode de construction orthogonale
- Plans intérieurs simples
- Escaliers, ascenseurs, allées latérales faciles à trouver
- Signalisation acoustique des descentes et des montées
- Guidage au sol tactile et fortement contrasté
- Placement en retrait (niches) des portes, ascenseurs, escaliers, etc...
- Eclairage différent devant les portes, escaliers, etc...
- Utilisation de l'éclairage comme système de guidage
- Structure du sol légèrement inégale pour servir de marques de guidage ou d'aide à l'orientation
- Revêtement du sol différencié devant les portes, guichets,
- Marquage décelable au pied, par ex. lattes métalliques, revêtement de sol antidérapant
- Couleurs fortement contrastées

2. Mesures de prévention des accidents
- Bon éclairage
- Différences de structure et de couleur des revêtements de sol
- Pas d'escalier en colimaçon
- Pas d'obstacles ni d'éléments saillants à hauteur d'homme
- Collants de couleur à hauteur des yeux sur les parois ou portes vitrées
- Pas de portes tournantes
- Signaliser les endroits dangereux par une bande lumineuse fortement contrastée, un rehaussement ou une balustrade
- Eviter les passages sous les piliers de soutien en biais de même que sous les escaliers et escalators
- Prévoir pour les objets mobiles, tels que chariots à bagages, une place fixe (comme à la gare de Zurich) pour qu'ils ne restent pas au milieu du chemin après usage
- Panneaux indicateurs montés sur deux piliers avec entretoise à 30cm de hauteur
- Pas de possibilités de stationnement dans les aires de circulation piétonne

3. Facilités d'utilisation de certains éléments
- Marquage pour signaliser les abords des marches et des escaliers
- Prolongation de la main-courante des escaliers
- Installation de main-courante aussi sur les paliers
- Indications claires concernant la direction des escaliers roulants
- Régler la sensibilité des portes automatiques de manière à ce qu'elles réagissent même à l'approche de chiens d'aveugle de taille moyenne (15 kg)

4. Informations et indications générales
- Informations importantes par signalisation acoustique (par ex. avec écouteurs) écriture en relief ou Braille
- Caractères assez grands, lisibles, à hauteur des yeux

Portes de balcon avec seuils de ZERO mm

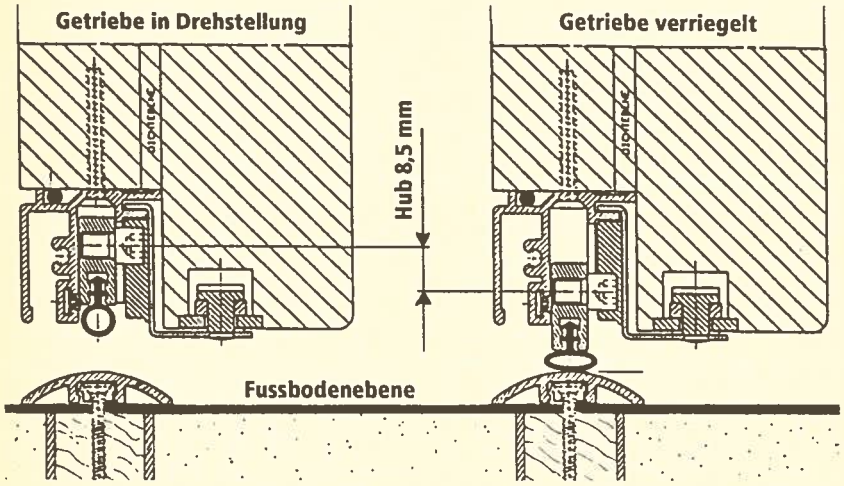

Les portes de balcon et de terrasse ont normalement une saillie de seuil de 5 à 15 cm de hauteur. C'est indispensable, affirment les fabricants de fenêtres, sinon l'eau de pluie pénètrerait à l'intérieur. Mais chez Roto Frank SA, Dietikon on voit les choses autrement. Ils ont mis au point une garniture de porte qui assure une excellente étanchéïté même sans rebord de seuil.
En fait, cette garniture de porte a été créée en Allemagne, où elle est commercialisée depuis de longues années. Le concessionnaire suisse l'a maintenant inscrite dans son catalogue, après avoir effectué les modifications nécessaires. La profondeur normalisée des feuillures est, en effet, différente en Suisse de ce qu'elle est chez nos voisins du nord et il a donc fallu tout d'abod adapter la nouvelle garniture.

Dispositif mobile
Ce qui caractérise cette nouvelle garniture, c'est son dispositif mobile d'étanchéité. Encastrée dans une latte de métal fixée au bas de la porte, une lamelle avec joint de caoutchouc s'abaisse jusqu'au niveau du sol et calfeutre hermétiquement la porte. Le mécanisme se déclenche lorsqu'on tourne la poignée de la porte. La latte est facile à monter et peut être mise en place sur des portes-fenêtres à un vantail. Ces lattes conviennent à des portes d'accès aux balcons et terrasses avec ferrements pour porte-fenêtre à un vantail ou oscillo-battant et d'une largeur de 0,75 à 1,25m.

Pour les appartements aussi
A l'origine, ces joints de porte furent créés pour les maisons de retraite et homes médicalisés, les hôpitaux, etc... où les seuils sans saillie des balcons et terrasses sont particulièrement utiles, étant donné la nécessité d'éviter les chutes et d'assurer la circulation des nombreux fauteuils roulants. Mais même dans les appartements, les seuils surbaissés de portes de balcon sont de plus en plus demandés. En effet, le nombre de personnes handicapées ou âgées augmente, grâce aux progrès de la médecine, et elles ne veulent plus être "casées" dans des homes. Selon la norme "Construction adaptée aux personnes handicapées", les seuils des portes peuvent avoir jusqu'à 25mm de saillie. Roto Frank, outre son dispositif mobile d'étanchéité, a également conçu des renvois d'eau avec arête supérieure de 25mm de haut permettant le passage des fauteuils roulants. Et cela spécialement pour les appartements individuels. Pour évacuer facilement l'eau en cas de forte pluie et éviter qu'elle ne s'accumule, il a équipé la partie inférieur du seuil coulissant d'une chambre d'eau spéciale avec alvéoles d'écoulement.

Une plus grande autonomie
Balcons et terrasses sont des pièces d'habitation en plein air, particulièrement importantes pour des personnes d'un certain âge à mobilité réduite. Il est donc essentiel qu'elles puissent les utiliser sans aide, même en fauteuil roulant.

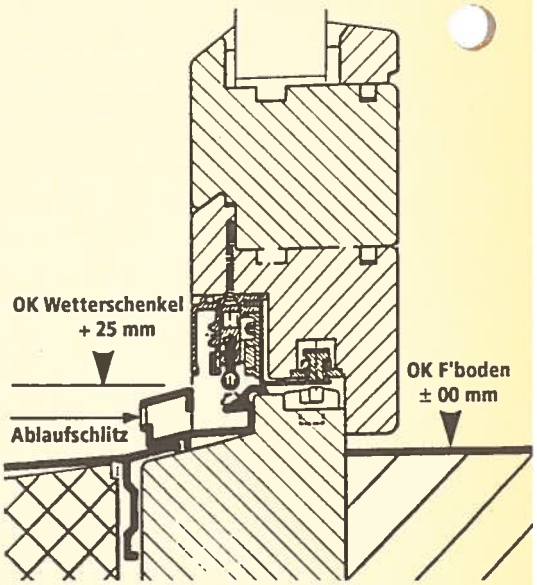

Seuil coulissant de Roto. Partie inférieure avec chambre d'eau et trous d'écoulement.

Nouvelles plates-formes élévatrices pour la Suisse

L'aménagement de monte-escaliers (voir aussi page 6) permet à des handicapés physiques d'accéder aux niveaux ou étages supérieurs. Il peut s'agir de chaises élévatrices, d'élévateurs à nacelle ou de plates-formes élévatrices. Depuis peu, on trouve en Suisse deux autres systèmes de monte-escaliers à plate-forme. Fabriqués à l'étranger, leur finition est exécutée ici, selon les normes suisses.

Comme pour tous travaux, il faut pouvoir comparer les prix. Or, c'est parfois un problème pour les installations techniques destinées aux handicapés, car bien souvent, un seul fabricant est en mesure de fournir le système nécessaire.
C'était précisément le cas, jusque tout récemment, avec les monte-escaliers à plateforme. La maison Rigert dominait ce créneau du marché et n'avait guère de concurrents à craindre: il n'y en avait pratiquement pas.

La situation a totalement changé, car il existe depuis peu deux autres entreprises qui vendent des monte-escaliers à plate-forme. Elles ne les fabriquent pas elles-mêmes, mais en importent les pièces principales de l'étranger et montent ensuite l'élévateur, conformément aux normes suisses. Selon les caractéristiques du lieu d'installation et les besoins individuels, d'autres pièces sont ajoutées. Nous présentons ci-contre ces deux produits et joignons au présent Bulletin une liste des fabricants de monte-escaliers en Suisse.

Nom du produit: Grass
Pays d'origine: Allemagne
Système: chaises et plates-formes élévatrices:
Concessionnaire: **REM Services Ltd, Case postale 11, 6402 Merlischachen Tél.041/37 17 95 (M. Präkelt)**
Convient à:
- escaliers droits et tournants
- intérieur et extérieur

Signe particulier: les monte-escaliers Grass sont caractérisés par une sécurité accrue, exigée précisément par les organisations de handicapés

Produit: Vimec
Pays d'origine: Italie
Système: plates-formes élévatrices
Concessionnaire: **Högg Liftsysteme SA, Wilerstr. 137, 9620 Lichtensteig Tél.074/7 15 34 (M. Kressig)**
Convient à:
- tous les bâtiments publics
- les immeubles privés si les escaliers sont assez larges
- les utilisations en extérieur

Signe particulier: les installations Vimec peuvent également servir au transport des marchandises.

Communes exemplaires de la vallée de la Limmat!

de Alfred Trindler

Nouveau collaborateur du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, j'ai naturellement voulu savoir dans quelle mesure la commune où j'habite, Urdorf, est conviviale et accueillante pour les personnes handicapées.

Je pris donc l'apparence d'un utilisateur de fauteuil roulant et me mis en chasse. Je décidai de commencer par la location d'une case postale, mais deux marches m'interdirent l'accès de la poste; et pourtant, l'installation d'une rampe aurait été relativement facile! La mairie étant juste à côté, la visite de ses locaux était également au programme mais, là encore, deux marches m'empêchèrent d'entrer. Le poste de police, en revanche, est facilement accessible en fauteuil roulant par l'arrière du bâtiment.

Entre-temps, la faim se fit sentir et je cherchai un restaurant sympathique où je puisse entrer en fauteuil roulant. Les choses ne furent toutefois pas si simples. On peut la plupart du temps s'installer sur la terrasse, en tout cas en été, mais si l'on veut aller au "petit endroit", c'est alors que les difficultés commencent:

Restaurant Il Gabbiano:
Accès à la terrasse: rebord de 6cm, WC au sous-sol où l'on n'accède que par un escalier

Restaurant Bahnhöfli:
Seuil en saillie de 7cm à l'entrée, portes de WC de 66cm seulement (sur la commune de Schlieren)

Restaurant Gitano:
Deux marches à l'entrée et seuil de 6cm, portes de WC de 68cm seulement

Restaurant zur Pappel:
Entrée possible par la terrasse, mais WC au sous-sol accessible par un escalier

Hôtel Schwanen:
Perron d'entrée de 7 marches!
Restaurant Steinerhof:
Une rampe exemplaire conduit de la rue à la terrasse... mais s'arrête deux marches plus bas! Impossible de les gravir. Le WC n'est accessible que par un escalier. Utilisateurs de fauteuil roulant s'abstenir!

Seul restaurant adapté aux fauteuils roulants à Urdorf:
Wirtschaft zur Sonne:
Entrée de niveau depuis l'aire de stationnement et par une rampe depuis le trottoir, WC adapté au rez-de-chaussée mais, selon les dires du serveur, transformé récemment en remise pour les chaises.

Après cette odyssée, l'heure d'un repas chaud était passée et je dus me contenter d'une dînette froide. Mais j'avais bien mérité un vrai rafraîchissement et je décidai d'aller prendre un bain ravigotant à la piscine toute proche. Mon euphorie fut cependant vite calmée et repoussée à l'automne, la piscine ne devant être aménagée pour les fauteuils roulants qu'à cette période. Pour me consoler, j'entrai au supermarché Embri et m'y achetai une glace. Quelle merveille, je pus entrer, payer et ressortir du magasin sans problème! Encouragé par ce signe d'espoir, je voulus prendre un bon livre à la bibliothèque municipale, située dans l'ancienne école. Mais elle n'est accessible que par des escaliers et, de ce fait, hors de portée des utilisateurs de fauteuil roulant et des handicapés de la marche.

Photo page 14: secrétairerie du conseil communal d'Unterengstringen; accessible seulement par des escaliers.
Photo: Feuille d'avis de district, Dietikon

Dans quelles communes de la vallée de la Limmat les utilisateurs de fauteuil roulant peuvent-ils faire faillite, se marier, emprunter des livres, louer un casier à la poste ou faire du sport?

Commune	Mairie	Poste	Bibliothèqe	Piscine/Salle de gym.
Schlieren	X	X	O	----
Urdorf	O	OO	OO	O
Dietikon	XX	X	OO	OO
Bergdietikon	XX	O	----	OO
Aesch	X	X	O	OO
Birmensdorf	OO	O	O	----
Uitikon	OO	X	X	O
Oetwil	O	O	----	O
Geroldswil	XX	X	XX	O
Unterengstringen	OO	O	----	X
Oberengstringen	X	O	O	X
Weinigen	OO	O	----	OO

Accessibilité:
XX = très bonne
X = bonne
O = insuffisante
OO = absolument impossible

Quelle commune de Suisse obtiendra 4 fois "XX"?

Quel cabaret!

C'est sous ce signe que se réunirent le.... avril une vingtaine de handicapés au château de Hünibach près de Konolfingen. Leur but était d'apprendre, sous la direction des "Sympathisants de la culture" de Berne, à présenter leurs problèmes non pas sur l'habituel ton geignard et quémandeur, mais de façon impertinente et satirique. A propos de satire, la vie quotidienne en offre de bons exemples aux handicapés:
C'est l'histoire de ce malvoyant, dans le train, à qui un autre voyageur conseille de ne pas lire le journal de si près, pour ne pas s'abîmer les yeux...

Ou celle de cet aveugle avec son chien, entendant une femme dire à une autre: "C'est quand même gentil de sa part d'aller promener son chien".

Sans chien, mais avec un fauteuil électrique, Ursula Eggli est en voyage. Son fauteuil roulant est certes un peu large pour les étroits couloirs des voitures des CFF, mais cela ne gêna pas trop ce voyageur qui fut littéralement obligé de grimper sur elle pour se rendre aux toilettes et qui lui dit d'un ton jovial: "Vous ne me dérangez pas, restez assise".

Restons avec Ursula, qui reçut dernièrement une lettre du Rotary-Club à la suite de l'un de ses articles dans le "Bund". Elle avait fait une remarque critique sur l'armée suisse et cela suffit aux Rotariens pour annuler l'invitation qu'ils lui avaient précédemment envoyée...